



*Les 25 et 26 novembre 2019
Quai de l'Innovation - Amiens*

Séquence Éviter - Réduire - compenser

Les Rencontres Hauts-de-France 2019

Destruction des haies agricoles : améliorer la prise en compte des espèces protégées



Julien BOSSE

Direction départementale
des territoires de l'Aisne

Déroulé de la présentation

- Pourquoi une telle démarche ?
- Pour répondre à quoi ?
- Comment ?
- État initial – proposition méthodologique
- Qualification des enjeux et détermination des impacts
- Définition des mesures

Pourquoi une telle démarche ?

Constat

- **75 % de la surface terrestre altérée - IPBES**
- **Perte de 8 500 kilomètres de haies/an - Afac-agroforesterie**
- **Abondance des espèces d'oiseaux inféodées aux milieux agricoles : - 38 % entre 1990 et 2018 – ONB**
- **Plusieurs dizaines de PV dressés chaque année pour destruction d'habitats d'espèces protégées**

Pourquoi une telle démarche ?

Réglementation espèces protégées

Listes d'espèces fixées par arrêtés inter-ministériels : interdictions de destruction des individus et des habitats (L.411-1 du CE)

Mais, possibilité d'y déroger (L.411-2 du CE) à condition :

- qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante
- du maintien des populations des espèces concernées dans un état de conservation favorable
- que le projet s'inscrit dans l'un des 5 cas le permettant (raisons impératives d'intérêt public majeur - y compris de nature sociale ou économique, intérêt pour la biodiversité...)

Pour répondre à quoi ?

Permettre à un exploitant de constituer un dossier sans nécessairement faire appel à un prestataire

- Méconnaissance de la réglementation (autorisation PAC pas vraiment adaptée et pas toujours suivie...)
- Coût important des prestataires spécialisés, difficile voire impossible à supporter
- Complexité et technicité du dossier à constituer

Répondre aux objectifs réglementaires de non perte nette de biodiversité (L.110-1 du CE) tout en permettant de maintien des activités agricoles

Comment ?

Implication de l'ensemble des acteurs concernés : ONCFS/OFB, DDT, DREAL, CSRPN, CBNB, Picardie Nature et Chambre d'agriculture

Élaboration d'un outil d'aide permettant de :

- **Sensibiliser sur les enjeux relatifs à la préservation des haies**
- **Présenter de manière pédagogique la réglementation**
- **Proposer une méthodologie permettant de ne pas réaliser de manière systématique des inventaires**
- **Donner les clefs nécessaires à une bonne qualification des enjeux et des impacts, mais également pour permettre de définir les mesures à mettre en œuvre**

Accompagnement de la chambre d'agriculture

État initial – proposition méthodologique

Typologie de haies :
Pieds de clôtures enherbés
Haies relictuelles
Haies basses
Alignements arborés
Haies arbustives hautes
Haies multi-strates

**Espèces d'oiseaux nichant
dans le département
(51 espèces)**

**Liste d'espèces d'oiseaux susceptibles de nicher dans
chaque type de haie**

État initial – proposition méthodologique

Quid des autres espèces ?

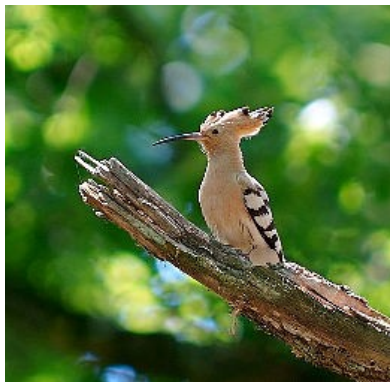
Autres espèces que l'on rencontre généralement : mammifères terrestres et reptiles

Critères permettant d'affiner la liste générale :

- **Proximité de mares (amphibiens)**
- **Proximité de cours d'eau (flore)**
- **Présence de cavités arboricoles (chiroptères)**
- **Localisation (espèces fortement sensibles)**

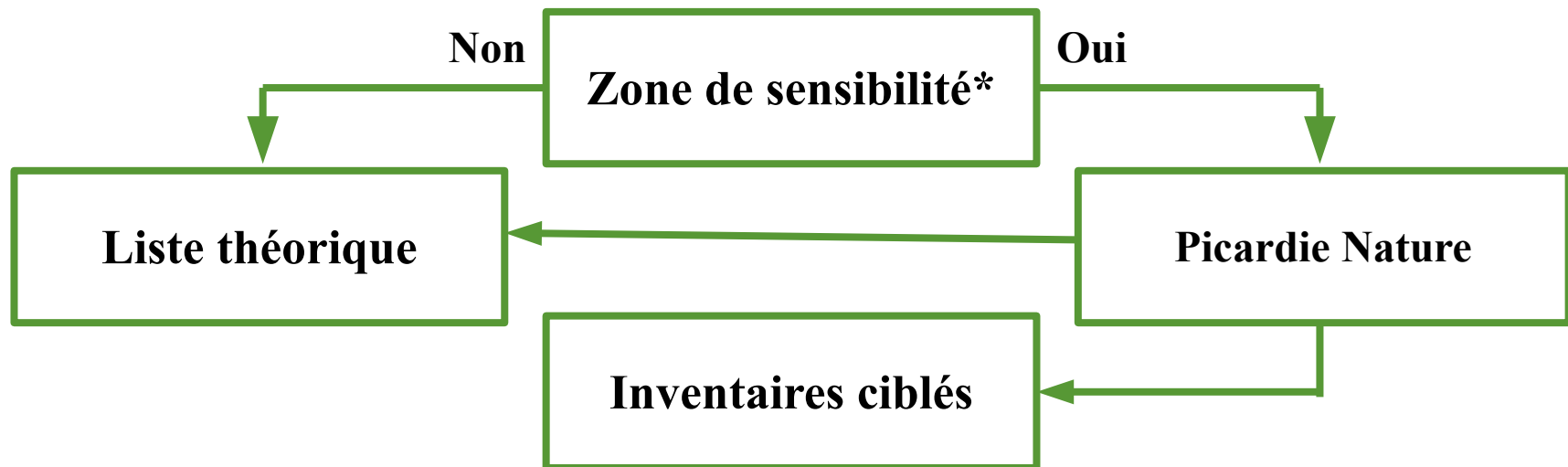
État initial – proposition méthodologique

1ère étape - Espèces fortement sensibles



État initial – proposition méthodologique

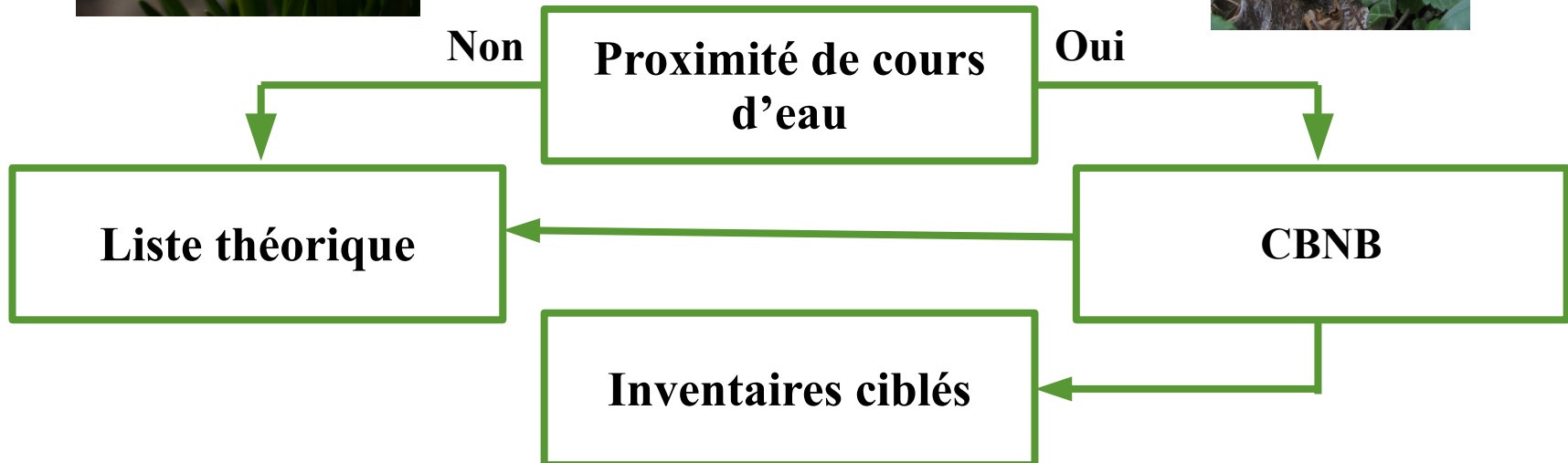
1ère étape - Espèces fortement sensibles



* cartographies ou critère spécifique

État initial – proposition méthodologique

2nd étape - Flore



État initial – proposition méthodologique

3ème étape - Liste théorique

Type de haie



Avifaune, mammifères
et reptiles

Cavités arboricoles



Chiroptères

Mares à proximité



Amphibiens

Liste d'espèces pour laquelle la demande
de dérogation est sollicitée

Qualification des enjeux et détermination des impacts

Liste d'espèces à considérer

Autre critères :

- Connexion de la haies à d'autres haies ? A un boisement ?
- Age de la haie (et non des arbres) ?
- Milieux environnants (prairies, jachères, cultures...) ?
- Arbres têtards, quelle proportion ?

Qualification des enjeux et détermination des impacts

Principes de compensation :

- **qualitatif plutôt que quantitatif**
- **Localisation : proximité de mares, connections...**
- **Transplantation**
- **gestion / pratiques**



Merci pour votre attention



Séquence Éviter - Réduire - compenser
Rencontres Hauts-de-France - 25 & 26 novembre 2019 à Amiens